



Guide des Future Talent

(Championnats suisses/ WorldSkills des métiers, cycle 22/24)

Note : Conformément au principe d'égalité, toutes les désignations de personnes et de fonctions s'appliquent à tous les sexes, quelle que soit la forme linguistique. ^[1]_{SEP}

Organisateur

viscom est responsable de l'organisation de Future Talent et des Championnats suisses.

Buts

Les objectifs de Future Talent et des Championnats suisses sont les suivants :

- recruter des candidats aptes à participer aux WorldSkills,
- offrir aux professionnels en herbe la possibilité de mesurer et d'évaluer leurs compétences professionnelles à l'aune d'un championnat suisse et promouvoir l'échange d'expériences entre professionnels partageant les mêmes idées,
- promouvoir les compétences de nos professions
- obtenir un effet publicitaire durable pour les jeunes grâce à des reportages ciblés sur et lors du concours.

Conditions de participation

Participation à partir de la 2^e année d'apprentissage. Limite d'âge pour le début de la formation en 2022 = 20 ans. Aux SwissSkills, 4 places de départ supplémentaires seront attribuées aux apprentis qui ont terminé leur apprentissage. Aucune limite d'âge ne s'applique ici. Toutefois, la participation à WorldSkills n'est possible que pour les participants jusqu'à un âge maximum de 22 ans au cours de l'année de WorldSkills.

Inscription / Sélection

Si vous souhaitez participer à Future Skills ou aux Championnats suisses, vous pouvez vous inscrire en utilisant le formulaire d'inscription correspondant. Veillez à respecter la date limite d'inscription. Après le délai d'inscription, viscom vérifie les candidatures reçues et décide de l'admission. viscom définit dans le règlement les places maximales par profession. S'il y a trop d'inscriptions, les participants seront sélectionnés sur la base du certificat de l'école professionnelle. La décision de sélection n'est pas contestable.

Les éléments suivants doivent être joints à la demande :

- Copie des certificats de l'école professionnelle

Dates et informations sur les compétitions

Les dates de Future Talent seront annoncées individuellement.

La compétition (Championnats suisses) se déroule généralement en partie dans le cadre des SwissSkills et est organisée selon ces dates. S'il n'y a pas de SwissSkills, viscom organisera le concours au visCampus d'Aarau.

Les participants seront divisés en groupes. La répartition en groupes sera effectuée par viscom et sera annoncée au moins deux semaines avant le début du concours. Les participants sont priés de garder tous les jours de compétition libres jusqu'à l'annonce du regroupement.

Les participants de Suisse romande et du Tessin seront, dans la mesure du possible, tous répartis le même jour, si possible parallèlement à la journée de visite des SwissSkills par les classes d'école de la région.

La participation à la cérémonie de remise des médailles est **obligatoire** pour tous les participants.

Tâches du concours

Les tâches sont limitées au domaine professionnel technique/artisanal (pas de travail écrit). L'accent est mis sur les compétences suivantes :

- Bonne connaissance spécialisée et compréhension technique, niveau 8^e semestre.
- Persévérance et endurance

Experts

viscom est responsable de la définition et de l'évaluation des tâches. Si nécessaire, l'association peut faire appel à d'autres experts du panel d'experts pour l'examen final d'apprentissage. L'évaluation du travail est basée sur le système SwissSkills ou WorldSkills. La procédure légale est décrite dans les règlements.

Frais

Aucun frais de participation ne sera facturé. viscom dédommagera les participants en leur versant une indemnité de voyage et de restauration de CHF 100.-. Les participants organiseront eux-mêmes leur voyage et leur restauration.

L'hébergement est à la charge des participants.

La somme forfaitaire pour les frais et les prix du concours ne sera versée que si tous les participants sont présents. Le paiement sera effectué après la compétition par virement bancaire.

19 janvier 2021

Beat Kneubühler

Vice-directeur et responsable de la formation professionnelle